

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 12 — — Express.  
7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 35 — — Omnibus-Mixte,  
9 — 50 — — Express.  
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 57 — — soir, Omnibus.  
10 — 34 — — Express.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

On assure que le gouvernement prussien a envoyé des instructions à ses principaux agents à l'étranger, pour les inviter à présenter l'ajournement de l'appel des recrues comme un symptôme pacifique. On ajoute qu'à Londres, à Vienne et à Paris, les représentants du cabinet de Berlin ont tenu officiellement un langage conforme à ces instructions.

A en juger par les dépêches que nous recevons, le roi Frédéric-Guillaume serait on ne peut plus satisfait de sa visite militaire à Dresde.

Mercredi, après les grandes manœuvres, le roi de Saxe a conféré, à son frère de Prusse, le commandement du second régiment des grenadiers.

Sa Majesté prussienne, placée à la tête du régiment, a remercié le roi de Saxe et a exprimé sa haute satisfaction, comme généralissime des troupes de la Confédération, pour la bonne tenue du corps d'armée saxon.

En même temps, la *Correspondance provinciale* de Berlin fait l'éloge le plus accentué des sentiments élevés et du patriotisme qui animent le roi et le prince de Saxe. Elle ajoute que « la Saxe est devenue le plus ferme appui de la Confédération. »

On croit savoir dans les cercles diplomatiques de Berlin que M. Benedetti sera prochainement rappelé, et qu'il aura pour remplaçant M. de La Valette. Les journaux de Paris ne

pensent pas que cette nouvelle soit exacte; toutefois, ils s'abstiennent de nous faire connaître sur quoi se basent leurs dénégations.

Les nouvelles autrichiennes se bornent aujourd'hui à nous apprendre que la session du Reichsrath sera ouverte le 17 octobre,

La petite alerte causée par la nouvelle du voyage de Garibaldi est passée. Outre que le départ de Caprera n'est aucunement certain jusqu'ici, on a réfléchi que l'excursion projetée de Garibaldi à Naples n'impliquerait pas forcément des projets révolutionnaires. Elle s'expliquerait par la réunion, en cette ville, de l'espèce de congrès libéral qui doit prochainement s'y tenir.

Le correspondant florentin du *Comte Cavour* écrit, du reste, que, d'après ses informations puisées à très-bonne source, le gouvernement ne cesse de veiller à la tranquillité publique. On est préparé contre toute tentative de désordres, et une surveillance active est exercée par les autorités compétentes dans tout le royaume pour prévenir les desseins des agitateurs et n'être pas obligé de les réprimer ensuite par la force.

Le *Times*, de Londres, accorde une certaine importance aux projets que l'on prête à Garibaldi.

« Il se trouve, dit le journal anglais, que la démission de Garibaldi du Parlement coïncide avec la publication du programme au règlement d'une nouvelle société secrète révolutionnaire qui se présente sous la dénomination de *Vendetta di Mentana*. On n'a point oublié qu'il

ya une douzaine de mois de cela, Garibaldi lançait la première fusée de cette entreprise insensée qui s'est terminée par le désastre de Mentana, et qu'en sa qualité de membre du Corps législatif, il se prévalait de l'inviolabilité attachée à sa position pour défier l'autorité du gouvernement.

« Il est assez naturel, par conséquent, quoique nous voulions regarder la chose comme prématurée, de supposer que la nouvelle association ayant pour cri de guerre: « Vengeance de Mentana, » ne s'est point formée à l'insu du général et sans son consentement et sa participation. Il est également naturel de supposer que c'est afin d'éviter le reproche d'abuser de sa position de législateur, pour se couvrir contre les suites de ses transgressions légales, qu'il juge maintenant opportun d'envoyer sa démission et de « repousser jusqu'à la moindre » apparence de complicité dans la force du « gouvernement constitutionnel. »

Les nouvelles de Belgrade annoncent comme prochaine l'évacuation par les Turcs de la forteresse de Zvornik, le dernier point qu'ils occupent encore en Serbie. Si ce fait se confirme, il prouverait que les agents russes, qui avaient reçu pour mission de troubler le pays, n'ont pas réussi dans leur campagne. Mais les Moscovites sont tenaces et ne se découragent pas facilement au premier échec. La *Presse* nous en fournit, à point nommé, une preuve nouvelle.

« Loin de se ralentir, dit-elle, l'action de la Russie dans les provinces chrétiennes de la Turquie semble, au contraire, plus active que jamais. On nous transmet de Constantinople

des renseignements sur les moyens employés par les agents russes pour préparer l'agitation dans les provinces et leur fournir les moyens matériels d'exécution.

« Il existe sur les côtes turques de la mer Noire un port nommé Burgaz. Depuis cinq ou six ans, sous différents prétextes assez plausibles, les Russes ont adopté ce port pour y abriter, pendant les gros temps, un ou deux des navires de guerre que le traité de Paris autorise le gouvernement du czar à entretenir dans cette mer.

« D'abord, la rade étant peu sûre, on obtint d'y établir un corps-mort, sorte de navire à l'ancre, sur lequel les bâtiments viennent s'amarrer. Plus tard, on sollicita l'autorisation de faire une cale de débarquement; plus tard encore, de bâtir un magasin.

« Ce magasin devait contenir les appareils et engins nécessaires pour remettre en état un navire fatigué par la tempête. Peu à peu ce magasin s'est agrandi. Ce qu'il renferme, nul ne le sait d'une façon précise; mais on suppose, avec une grande apparence de raison, que depuis cinq ans il s'y est accumulé tout autre chose que des agrès ou voilures de rechange. On dit que des armes et des munitions sont envoyées vers Kustendje et Philippopolis, que les Bulgares hostiles à la Turquie reçoivent de là tout ce qui peut les aider dans leur œuvre insurrectionnelle. »

Si cela est conforme à la vérité, l'insurrection bulgare, qu'on annonce comme imminente, pourrait avoir un caractère exceptionnel de gravité. Quant à nous, nous croyons qu'il faut se préoccuper sérieusement des

## FEUILLETON.

28

## LE ROMAN DES MÈRES,

PAR ALFRED DES ESSARTS.

## DEUXIÈME PARTIE.

(Suite.)

La conversation s'engagea à voix basse entre les deux compères, qu'un secret mutuel semblait préoccuper.

— Eh bien, Gringois, avez-vous du nouveau à m'apprendre ?

— Oui et non, mon homme. Mais avant de parler affaires, dites-moi, est-ce que vous y tenez beaucoup à ce jeune ?

— Si j'y tiens !... Voyez-vous, quand un minois donne dans l'œil à un honnête garçon et qu'on veut s'en distraire et qu'il vous revient toujours, alors il n'y a plus moyen de s'en dédire. Tenez, une comparaison : voilà une chandelle... Éteinte, c'est du suif et une mèche; mais quand on l'allume, ça vous éclaire joliment et si on approche les doigts pour la moucher, on s'y brûle. L'amour, c'est tout semblable.

— Cependant, vous la connaissez à peine c'te fille ?

— Il m'a suffi de la voir; j'ai attrapé en plein mon coup de soleil.

— Ah ! dame, je comprends. C'est raffiné comme le plur beau sucre. Pourtant, ne voulant point qu'il y ait la moindre trahison de ma part, je vous baille avis qu'elle a été éduquée comme une princesse avec des maîtres de tout, et que le séjour de la campagne ne lui convient guère.

— Pour ça, je sais le contraire. Et voulez-vous que je vous dise ce qui m'a touché ? C'est que votre servante qui, entre nous, ne vaut pas cher...

— Hein ?

— C'est que votre servante vous a poussé à lui donner de la vilaine besogne, et que la jolie demoiselle a tout fait de bon cœur et sans se plaindre.

Fructueux grommela une réponse inintelligible, étant quelque peu honteux du rôle qu'il avait joué dans toute cette affaire.

— Ne vous inquiétez pas comment j'ai su cela, ajouta Claude Patrolin, qui s'animait de sa parole même. Je répète que j'en ai été touché jusqu'au fin fond de l'âme et que je me suis dit : « Voilà une Parisienne comme il n'y en a pas, qui est redevenue paysanne quand il le fallait. »

Le vieux cultivateur était pensif. Chaque mot le perçait au cœur. De moment en moment il se demandait par quelle cruauté il avait pu faire à une fille si charmante un accueil si indigne.

Il secoua tristement la tête, comme si en secouant la tête on pouvait bannir la pensée qui y est logée.

— Ça ne m'étonne pas, dit-il alors, que vous considériez ainsi la fillette. Savez-vous qu'elle avait été poursuivie en mariage par un baron qui s'appelle M. de Génesty ?

— Tiens, le nouveau propriétaire du château des Arbrayes !

— Vous le connaissez, Claude !

— Non pas lui, mais son homme d'affaires, à preuve que je suis chargé d'exploiter pour ce monsieur la ferme qui dépend du château. Ah ! il a recherché votre fille ? ajouta Patrolin, d'une voix où il perçait un peu d'inquiétude.

— Et pas lui seulement. Y en avait un autre, un artiste...

Là-dessus, le vieux paysan exposa à son compère la scène de la veille, en ayant soin, il est vrai, de couvrir d'une prétermission l'épisode de violence qui avait excité l'indignation de Joseph Martel.

Toutes ces révélations causèrent à Claude un trouble de plus en plus marqué. Jugeant sans doute que le mieux pour lui serait de brusquer les choses :

— Eh bien, dit-il, voisin, je vais venir à midi, sous couleur de dîner avec vous. Là, nous arrangerons l'affaire et vous verrez que vous n'aurez pas à vous

plaindre de votre gendre.

— Soit; je vous attends, et, soyez tranquille, je vous régalerai bien.

— Oh ! père Fructueux, on n'a guère d'appétit quand on est tombé amoureux.

— Alors les grandes bombances seront pour votre nocce... mais à la condition que vous payerez tout, comme c'est convenu.

— Parfaitement. Je voudrais bien déjà en être à ouvrir la sacoche. Je vous promets que je ne serai pas feignant pour y fouiller.

— A la bonne heure. V'la qu'est parler en honnête homme. Je vous précède.

— Vous savez, à midi, père Gringois.

— A midi.

X.

En entrant chez lui, le vieux paysan trouva tout d'abord la veuve Foreau, qui était très-malheureuse, n'osant plus quereller Emma.

La servante saisit donc avec empressement l'occasion de déployer sa mauvaise humeur, quand son maître lui dit, d'un ton quel que peu bourru :

— Vite, vite, Mathurine, faut mettre le chaudron au feu et couper le lard et éplucher une bonne salade. J'vas avoir Claude à dîner.

moindres démarches d'une puissance qui montre tant d'habileté et use de tant de patience pour arriver à son but.

Les dernières nouvelles du Danube signalent de nouveau l'activité qui continue de régner dans les préparatifs des comités panslavistes. Des renseignements, dont nous ne pouvons mettre en doute l'exactitude, nous font connaître les noms des membres de celui qui se réunit à Bucharest; ce sont :

MM. Christo Ghiorghieff, le docteur Athanasovich, le docteur Protich, Coloni, Lazaroff, Zamfiroff, E. Zenovich, Yvan Agenoff, le docteur Vasiliadi, Demetre Hadji Vasiliadi, P. Athanasin, Karsapoff, rédacteur en chef du journal bulgare *Narodnost* (la Nationalité), Athanase Michailoff, Moustakoff.

En Angleterre, les candidats aux prochaines élections pour le futur Parlement continuent à faire connaître leur programme politique sur les principales questions à l'ordre du jour. La question de l'Église d'Irlande occupe, comme on devait s'y attendre, une part considérable et presque exclusive dans les adresses et dans les harangues publiées ou prononcées jusqu'à présent.

Une dépêche de Londres annonce que le rapport de la commission juridique, chargée d'examiner les questions d'extradition, vient d'être publié. La commission se prononce en faveur d'une plus grande facilité dans la reddition réciproque des individus prévenus de crime. Elle demande que la liste des cas d'extradition, telle qu'elle est formulée dans les traités existant avec la France, l'Amérique et le Danemark, soit élargie et complétée. Toutefois, les criminels politiques, à l'exception des assassins, en demeuraient exclus.

On lit dans le *Journal de Paris* :

On se rappelle l'émotion causée, il a quelques jours, par l'article du *Constitutionnel* consacré à l'Impératrice et par la note inattendue de la *France*, déclarant, on ne sait pourquoi, que cet article était une fantaisie sans conséquence du journal de la rue de Valois.

Nous trouvons rapporté dans les journaux étrangers un fait qui, s'il était exact, expliquerait que les gens qui sont dans les coulisses, comme la *France*, aient pris feu sur l'article du *Constitutionnel*. Il paraîtrait que M. le marquis de La Valette s'agitait en ce moment beaucoup pour rentrer au pouvoir, et que c'est surtout par l'influence de l'Impératrice qu'il espère y revenir. Il aurait même adressé à l'Impératrice un mémoire où il plaide la nécessité de procéder tout de suite à des élections générales. L'Empereur, qui est au contraire personnellement très-décidé à ne pas avancer le moment des élections, se serait montré fort mécontent de cette démarche de M. de La Valette.

La question électorale est loin, jusqu'à présent, d'offrir, dans la Nièvre et dans la Moselle, un intérêt aussi vif que dans le Var. Nous avons cependant deux incidents à signaler.

Le premier et le plus important est le retrait de la tierce candidature qui s'était produite dans la Nièvre. M. le comte d'Osmond renonce à se présenter. D'un autre côté, M. Gambon n'ayant pas cru devoir prêter le serment constitutionnel, M. Girerd demeure le candidat définitif et officiel de l'opposition. C'est donc entre M. de Bourgoing et M. Girerd que le scrutin du 19 courant aura à prononcer.

Dans la Moselle, au contraire, c'est une candidature nouvelle qui s'est produite. M. Marcus Allard, auteur d'une brochure récemment publiée sous le titre de *Nationalité et Religion*, a lancé son appel aux électeurs, sous forme d'un manifeste belliqueux dont le paragraphe suivant forme à la fois la péroraison et le résumé :

« Electeurs, laissez-moi, je vous prie, vous le répéter une dernière fois : avant vos intérêts immédiats, avant même la vraie liberté, dont le mot France sera toujours le synonyme, quoi qu'on fasse et dise, je ferais passer la revendication qu'exigent l'honneur et l'existence nationale compromis et de jour en jour plus menacés !!! N'attendons pas que la guerre vienne ravager nos frontières, portons-la les premiers chez nos ennemis. Une fois ces intérêts primordiaux satisfaits, intérêts qui, ainsi qu'à moi, je le sais bien, vous sont chers, placés comme vous l'êtes à l'avant-garde de la patrie, entre Wissembourg et Longwy ! une fois ces intérêts primordiaux satisfaits, même pendant l'action, je vous jure, au nom des sentiments qui m'animent, des sentiments qui nous animent tous en France, qui sont ceux de l'existence nationale menacée et en péril, de me dévouer avec toute l'ardeur dont Dieu a pu me douer, à la revendication ferme de la grande et vraie liberté nationale, et à la défense non moins active et dévouée des intérêts publics et privés de votre belle contrée.

» Pardonnez-moi, si j'ai osé mettre la main sur le cœur de la patrie... mais non, ce cœur bat à la frontière, et mon espérance est qu'il me répondra ! »

Il faut espérer que ce cri de guerre ne changera pas les dispositions dont on continue de faire preuve à Berlin. (La France).

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

Le corps d'armée de Châlons en est à sa treizième grande manœuvre; elles sont fort intéressantes, mais ce qui ne l'est pas moins, ce sont les études spéciales faites sur le tir.

L'infanterie a entièrement terminé ses tirs à la cible, et les concours par corps, ouverts entre les meilleurs tireurs, sont commencés depuis quelques jours.

On peut citer certains régiments où, sur 45 tireurs, 12 ont mis, à 5 ou 600 mètres, leurs 6 balles dans la cible; 15 en ont mis 5 et les autres 4, avec un écart total variant de 2 à 4 mètres seulement.

D'autre part, des expériences faites sur des panneaux représentant le front d'un bataillon ont permis de constater les effets remarquables que produiraient, dans l'espace de quelques minutes, les feux d'un bataillon, tirant de 200 à 900 mètres sur une troupe de même force.

L'un des résultats les plus intéressants, c'est qu'il a été constaté qu'on peut se tromper de moitié dans l'appréciation de la distance, sans cesser d'avoir un feu très-efficace, et qu'à ce tir spécial, poussé jusqu'à 1,000 mètres, des feux à commandement ont encore produit un effet sérieux. Ces différents exercices intéressent vivement officiers et soldats qui y puisent une nouvelle confiance dans leur arme.

On a dissous la brigade télégraphique, dont les expériences étaient terminées. Cette brigade, organisée avec des éléments entièrement nouveaux, a su se mettre très-prompement à la hauteur de sa mission, ainsi qu'on le voit, puisqu'en six semaines elle a pu mener à bien et terminer ses études spéciales. Du reste, on dit au camp que le service de la télégraphie militaire va être confié au génie et passer dans les attributions de cette arme.

— Le *Moniteur* publie la dépêche suivante :

« Camp de Châlons, le 9 septembre.

» Hier, l'Empereur a assisté à de nombreuses expériences de tir de l'artillerie. Ce matin, Sa Majesté a fait expérimenter en sa présence les manœuvres en essai dans l'infanterie; puis l'Empereur a visité en détail le campement de tous les corps, l'ambulance et les divers établissements de l'administration. Pendant ces visites, qui ont duré plusieurs heures, Sa Majesté n'a pas cessé d'être, de la part des soldats, l'objet des acclamations les plus sympathiques.

» Demain doit avoir lieu la revue d'honneur. »

— Une dépêche du camp de Châlons nous apprend que l'Empereur, ayant à ses côtés le Prince Impérial, a passé jeudi matin la revue d'honneur et a distribué aux troupes des récompenses.

Puis a eu lieu le défilé aux cris de : Vive l'Empereur ! vive le Prince Impérial !

Sa Majesté a témoigné au général Le Bœuf sa satisfaction sur la belle tenue des troupes et la précision de leurs mouvements.

L'Empereur a quitté le camp hier vendredi, dans la matinée.

Il y a eu réunion des ministres à Fontainebleau dans la soirée, sous la présidence de l'Empereur.

— M. le général de division Frossard, membre du comité consultatif des fortifications et de la commission de défense des côtes, est à Metz depuis quelques jours. Il visite les travaux des nouveaux forts qu'on élève autour de la ville, et qui sont poussés avec beaucoup d'activité.

— A la suite des exercices à longues portées qui ont été exécutés sur la plage de Calais, le 15<sup>e</sup> régiment d'artillerie a fait l'essai de boulets explosibles sur des fortifications construites avec du sable.

— Les Schleswigeois n'ont pas lieu de rire sous la domination prussienne ! L'amour pour leurs nouveaux maîtres leur est inculqué d'une singulière façon. Ecoutez plutôt, dit la *Presse* :

« Deux tranquilles citoyens de Flensburg, respectables employés de l'administration des douanes, et, ce qui ne leur avait pas nui jusqu'à présent, amateurs, l'un de cornet à piston l'autre de clarinette, font partie d'une société d'harmonie. Un jour, cette société donne un concert; nos deux Flensbourgeois exécutent consciencieusement leur partie. La recette est bonne, et ils se félicitent déjà d'avoir un petit bénéfice à encaisser le lendemain; mais ce lendemain leur apporte une déception, car ils se voient poursuivis pour avoir, dans leur zèle, joué deux airs danois proscrits par la police, et se voient condamnés, l'un à cinq, l'autre à trois thalers d'amende. Le plus âgé des deux n'était que seconde clarinette, de là les deux thalers de moins. »

— D'après les rapports fournis par les préfets, 293,214 conscrits ont été appelés en 1868 à prendre part aux opérations du tirage au sort. Sur ces 293,214 conscrits, il y en a eu 60,266 qui ne savaient ni lire, ni écrire; 7,079 qui savent lire seulement; 219,087 qui savent lire et écrire; 6,802 dont on n'a pu vérifier l'instruction. Il résulte de ces chiffres, que 21,04 0/0 des conscrits de 1868 étaient compétement illettrés; en 1867, il y en avait eu 25 0/0, soit un gain sur l'an dernier de 2 0/0 environ.

— Trousseau remplaçait l'huile de foie de morue, chez les enfants, par les tartines de graisse d'oeie, qui étaient beaucoup mieux acceptées par les petits malades. M. Gubler considère les huiles de foie de squalé et de raie comme jouissant de propriétés à peu près identiques à celles de l'huile de foie de morue; puis, poussant plus loin l'induction, il assimile l'huile des foies de poissons à celle des foies d'oiseaux ou de mammifères. « Nous croyons, dit-il, que les pâtés de Strasbourg ou de Nérac rendraient à peu près les mêmes services que l'huile de foie de morue. Nous recommanderons donc aux sujets qui éprouvent pour cette dernière une répugnance invincible

— Allons, toujours de la besogne !... Vous avez bien besoin de dépenser pour régaler ce richard ?

— Et vous, vous avez bien besoin de blâmer tout sans savoir !

— Sans savoir ? Oh ! je me doute de ce que vous manigancez. Vous voulez lui bailler votre fille, à c't homme, c'est clair.

— Après ?

— Et vous croyez que ça réussira, ou bien que vous lui ferez un fameux cadeau, à votre voisin ?

— Là, vous allez encore en dégoiser contre Jeanne !

— Pardine, avez-vous peur que je ne l'écorche?... Depuis hier vous êtes joliment changé.

— Mathurine, je vois maintenant que vous avez eu tort.

— Moi ! moi ! balbutia la servante presque étranglée par une fureur qu'il lui fallait contenir.

— Oui, si la fillette n'avait pas de qualités gros comme elle, est-ce que Claude, qui est un malin fini et qui s'est toujours si bien arrangé pour faire ses petites affaires, aurait tant de chaleur à poursuivre ce mariage ? Et ce m'sieu de Paris, qui a l'air d'un bon garçon et d'un savant, à preuve qu'il a été envoyé là-bas par le gouvernement... ce m'sieu là aussi en tient fort pour la Jeanne.

En entendant faire ce panégyrique de la personne

qu'elle détestait le plus au monde, la veuve Foreau prit le parti de tourner les talons et de courir à la cuisine pour y exécuter les ordres de son maître, tout en exhalant à l'aise sa mauvaise humeur.

De son côté, Emma, qui, au son de la voix de son père, était descendue en hâte pour souhaiter le bonjour à Fructueux, offrit d'aider Mathurine à la confection du dîner.

Fructueux refusa, et même il y eut dans son refus une énergie qui surprit la jeune fille. Celle-ci insista, en affirmant qu'il ne lui était pas du tout désagréable de seconder Mme Foreau.

— Non, non, dit le vieux paysan. Je n'avais voulu que l'éprouver. C'était pas autre chose. J'ai ben le moyen de faire garder mon troupeau, va ! et pour la cuisine, j'paie Mathurine à c't'intention.

Il remarqua alors une lettre qu'Emma avait reçue et qu'elle tenait encore à la main.

— Qué que c'est que ça ? demanda-t-il.

Emma lui donna lecture de cette lettre où Mme Zehler suppliait sa jeune amie de revenir dans sa maison hospitalière. Ce fut une rude complication pour Gringois. Mais il était fin et il s'avisait tout de suite du moyen de parer le coup. D'abord, il sonda les dispositions de sa fille.

Avec sa franchise coutumière, Emma lui répondit

que le souvenir de sa meilleure amie lui avait été bien doux. Mais elle ajouta que quitter de nouveau le père dont on l'avait déjà séparée une fois, serait, à ses yeux mêmes, une chose mauvaise, et que puisqu'elle était rentrée au bercail, elle ne devait plus en sortir.

C'étaient là des sentiments délicats. Cependant, le vieux paysan sut en saisir assez pour en être ému : ce qui le toucha surtout, ce fut la perspective que pourrait lui procurer le séjour de sa Jeanne, du moment où celle-ci, en restant au pays, deviendrait la femme de Claude Patrolin.

— Eh ben, ma fille, reprit-il, tout ça c'est bon; mais pour le quart-d'heure ne nous occupons que de mon invité. Dites-donc, ça serait gentil tout de même si au lieu des hardes que tu portes, tu allais reprendre tes effets de la ville. Peut-être que Claude serait flatté de c't'attention.

— Volontiers, mon père, dit Emma avec mélancolie. Mais est-il nécessaire que votre voisin me voie en robe de ville, puisque je suis destinée à achever mes jours au village ?

Gringois hochait la tête comme pour dire : « On ne sait pas... » Il lui fit signe de remonter vite dans sa chambre.

Emma s'empressa d'obéir.

Que se passa-t-il en elle, tandis que s'ouvrait sa

caisse de voyage, elle en retirait une robe noire, la robe du deuil filial ?

Oh ! quand déployant cette robe, l'ayant secouée et l'étalant sur son lit, elle se prit à la contempler, alors...

Alors les tristesses et tout ensemble les douceurs des choses passées revinrent saisir son cœur...

Alors se déroula comme un panorama d'événements que la poussière grise du temps avait déjà couverts...

Par cette image, Emma revit les êtres qui lui avaient été familiers, qui s'étaient tant occupés de son enfance.

Cette seconde mère, si tendre et si dévouée, minutieuse même dans sa sollicitude; cette bonne Athénaïs qui, belle encore, s'était oubliée afin de faire valoir l'objet de sa prédilection; cette pauvre femme qui ne songeait qu'à préparer à son Emma une vie dorée et facile... Comme la robe de deuil parla d'elle !

L'autre souvenir, celui de Morandot, vint se mêler à celui-là. Quels reproches n'amena-t-il pas dans la conscience d'Emma !...

Et comme la jeune fille s'accusa de n'avoir pas témoigné plus d'empressement pour l'alliance de Joseph Martel, ce qui eût prévenu les excitations de l'amour-propre et les chocs funestes des événements.

Incapable de commencer sa toilette, Emma se laissa tomber sur une chaise et s'abandonna au cours des

de manger des foies de volailles grasses, aussi bien que des foies de raies, ou de faire entrer dans leur nourriture des animaux entiers pourvus de cet organe, tels que des escargots, des huîtres, des moules. »

Voici une médication des terrines à laquelle on n'avait pas pensé, et qui sera fort du goût des malades. Mais qu'en diront les pharmaciens ?

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### CONSEIL GÉNÉRAL.

EXTRAITS du procès-verbal de la session de 1868, pour les questions importantes et celles intéressant le plus particulièrement l'arrondissement de Saumur.

Présidence de M. Louvet.

Étaient présents : MM. Louvet, Segris, le comte de Las Cases, le comte de Durfort de Civrac, Berger-Lointier, de Mieulle, Le Motheux, Monden-Gennevraye, le comte de Caqueray, Bucaille, le vicomte de Schramm, marquis de Contades, Delaunay, le marquis d'Aligre, le vicomte de Boissard, de la Selle, Poulain-Furetière, Léon Mayaud, le général de Rochebouët, Courtiller, Le Chat, Paul Mayaud, le comte Walsh, Montrieux, le marquis d'Andigné, Boutrais, le vicomte de la Bouillèrie, Grignon, Parage, Roussier, d'Armaillé, Chauvin, le comte de Colbert, Eugène Berger.

Le Conseil général constitué, M. le président prend la parole et prononce le discours que nous avons reproduit.

Le Conseil général procède ensuite à la formation de quatre commissions qui devront se partager la préparation des rapports et qui sont composées de la manière suivante :

1<sup>re</sup> Commission : *Finances. — Budget.* — MM. Louvet, Montrieux, Courtiller, Roussier, Le Motheux, Léon Mayaud, Chauvin, Eugène Berger.

2<sup>e</sup> Commission : *Enfants trouvés. — Hospices. — Aliénés. — Casernes de gendarmerie. — Prisons. — Établissements départementaux.* — MM. Segris, le marquis de Contades, le comte de Civrac, Paul Gennevraye, Grignon, Poulain-Furetière, le marquis d'Aligre, Boutrais.

3<sup>e</sup> Commission : *Routes. — Chemins vicinaux. — Canaux. — Navigation. — Chemins de fer.* — MM. de Mieulle et Berger-Lointier, pour l'arrondissement d'Angers ; — le vicomte de Schramm et le vicomte de la Bouillèrie, pour l'arrondissement de Baugé ; — le comte de Caqueray et Paul Mayaud pour l'arrondissement de Cholet ; — Bucaille et de la Selle, pour l'arrondissement de Saumur ; — Le Chat et le marquis d'Andigné, pour l'arrondissement de Segré.

4<sup>e</sup> Commission : *Agriculture. — Instruction primaire. — Commerce. — Industrie. — Affaires*

*diverses.* — MM. le comte de Las Cases, Parage-Farran, le comte Walsh, le vicomte de Boissard, le général de Rochebouët, Delaunay, d'Armaillé, le comte de Colbert.

MM. le comte de Caqueray et Grignon sont désignés, comme les années précédentes, pour procéder au récolement du mobilier de la Préfecture.

Le Conseil décide que la commission chargée de l'examen des archives départementales sera composée de MM. de Civrac, Le Motheux, Léon Mayaud et de Contades.

Le cahier du conseil d'arrondissement de Saumur est confié à M. Bucaille.

La parole est donnée aux rapporteurs des commissions.

Un membre de la deuxième commission présente un rapport sur les dépenses de la gendarmerie, et fait connaître que M. le préfet propose de maintenir, pour 1869, les fonds habituellement affectés à l'entretien des casernes de gendarmerie appartenant au département.

La nécessité d'effectuer des réparations assez importantes à la caserne de Saumur est signalée par M. le préfet.

Les grosses réparations à faire consistent dans le renouvellement des stalles, mangeoires et râteliers des écuries, la consolidation des poutres qui supportent le plancher du grenier à fourrage, situé au-dessus des écuries ; la restauration des bureaux du commandant, le remaniement des évier communs du casernement, le pavage de la buanderie commune, la réfection des lieux d'aisances ; le complément des persiennes destinées aux croisées des façades principales et secondaires, le crédit alloué à cet effet au budget de 1868 ayant été reconnu insuffisant, après révision du devis ; enfin le remplacement des parties défectueuses de la pompe commune. Les dépenses afférentes à ces réparations sont évaluées à 4,000 francs.

La deuxième commission propose de voter les fonds demandés pour ces travaux dont l'utilité lui a paru démontrée, et le Conseil général, adoptant ses conclusions, inscrit le crédit demandé.

Suivant les conclusions de la quatrième commission, et conformément aux vœux exprimés par le Conseil d'arrondissement de Saumur, le Conseil général porte de 600 à 700 fr. la subvention annuelle accordée à l'orphelinat établi dans cette ville.

Un rapport est présenté, au nom de la même commission, sur les différents crédits proposés par M. le préfet à titre d'encouragement pour l'amélioration de la race chevaline. La commission estime qu'il y a lieu de demander ces crédits tels qu'ils ont été inscrits au budget des années précédentes, savoir : pour les *Courses de Saumur*, 1,200 fr. à distribuer en prix.

Sur l'invitation de M. le président, un membre de la deuxième commission rend compte

des propositions de M. le préfet, relatives à l'entretien et aux grosses réparations des hôtels et bureaux des sous-préfectures. Comme les années précédentes, M. le préfet propose d'affecter aux dépenses d'entretien une allocation de 500 fr. pour la sous-préfecture de Saumur.

En dehors des fonds d'entretien, des crédits sont demandés pour plusieurs grosses réparations à effectuer dans ces bâtiments. A la sous-préfecture de Saumur, M. l'architecte du département a constaté la nécessité de restaurer le cabinet du sous-préfet, l'escalier de service, l'office, le cabinet d'aisances, la cuisine, une chambre donnant sur la rue, la volaillerie, et de réparer quelques autres parties de l'hôtel. L'ensemble de ces travaux entraînerait une dépense de 1,525 fr., à laquelle il convient d'ajouter une somme de 239 fr. 50 c., afin de permettre l'achèvement, en 1869, de diverses réparations pour lesquelles le budget de 1868 contient un crédit de 1,160 fr. 50 c., dont l'insuffisance a été reconnue après révision du devis.

Conformément à l'avis de la deuxième commission, ces crédits sont successivement votés par le Conseil général.

Il alloue également une somme de 475 fr. pour l'établissement d'une salle de bains à la sous-préfecture de Saumur et pour l'installation de l'éclairage au gaz dans le cabinet de M. le sous-préfet et dans ses bureaux.

(La suite à un prochain numéro.)

Sur le compte-rendu à l'Empereur, par le ministre de l'intérieur, des actes de dévouement qui lui ont été signalés pendant le mois de juin 1868, et aux termes d'un rapport approuvé par Sa Majesté, le 18 août, une médaille d'argent a été décernée à M. Chaverlanges, Jean, brigadier de police à Saumur.

Le 16 août 1866, dans notre ville, M. Chaverlanges a arrêté un cheval emporté, attelé à une voiture. Il s'était déjà fait remarquer dans d'autres circonstances.

Une exposition scolaire départementale est ouverte du jeudi 10 au mercredi 30 septembre, à la préfecture, tous les jours, le dimanche excepté, de une heure à trois heures.

MM. les instituteurs y seront admis dès midi.

La cour de cassation a jugé que les marchandises expédiées à grande vitesse doivent être présentées à l'enregistrement trois heures avant l'heure du départ des trains omnibus, sinon elles peuvent être ajournées au train omnibus suivant, et cela sans que la compagnie se soit réservée cette faculté qui résulte des règlements. Il résulte de cette décision que les expéditeurs de denrées fraîches, dont la vente et la consommation ont lieu en un ou deux jours, doivent avoir soin de les faire en-

registrer dans le délai ci-dessus, sous peine d'être sans recours contre la compagnie.

*Destruction des miasmes par le goudron.* Le goudron est une des substances dont les propriétés anti-septiques et désinfectantes sont le mieux constatées.

L'air chargé de vapeurs goudronneuses est, pour les poitrines délicates, salubre et bien-faisant.

Il en résulte que si l'on place du goudron liquide dans un appartement et, à un plus haut degré d'utilité, dans les locaux où il y a agglomération d'individus, les vapeurs hygiéniques et antiputrides qui s'en exhaleront maintiendront le milieu ambiant dans un état de salubrité, en y détruisant les miasmes et en y empêchant la propagation des ferments et des éléments de la contagion.

De même que les inhalations de goudron sont anti-septiques par excellence, de même l'usage habituel et journalier de l'eau de goudron à l'intérieur, comme boisson mêlée avec le vin aux repas, peut être considéré comme un préservatif contre bien des maladies, non seulement en temps d'épidémie, mais même en temps ordinaire, surtout pendant les fortes chaleurs.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Leurs Majestés et le Prince Impérial partiront ce soir pour Biarritz.

M. le marquis de Moustier a reçu jeudi les membres du corps diplomatique.

D'après les renseignements les plus sûrs qui nous arrivent de Lucerne, dans les visites de courtoisie que M. Drouyn de Lhuys et lord Stanley ont échangées récemment, il n'a pas été dit un seul mot des prétendues négociations dont plusieurs journaux ont entretenu leurs lecteurs, relativement à la conclusion d'une alliance entre la France, la Belgique et la Hollande.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

### SOUSCRIPTION AUX ACTIONS DE L'ASSURANCE UNIVERSELLE

(A PRIMES FIXES)

Garantissant contre tous les risques.

Cette société comprend quatre branches d'assurances distinctes, réunies en une seule administration, mais sans solidarité entre elles.

ELLE ASSURE :

1<sup>o</sup> Contre l'incendie et l'inondation des propriétés bâties ;

2<sup>o</sup> Sur la vie contre les accidents et contre les chances du service militaire ;

larmes.

Pour la ranimer, il ne fallut rien moins que le claquement joyeux d'un fouet et le bruit des roues d'une carriole qui entraient dans la cour et y décrivait une spirale avant de s'arrêter.

« C'est le prétendant ! » pensa la jeune fille qui se leva comme en sursaut et s'habilla rapidement. Déjà son père l'appelait d'en bas, tandis que la veuve Foreau, qui n'osait plus exprimer hautement sa haine, grommelait, pour se donner un petit soulagement : « Ah ! dame, il faut du temps quand on veut s'attifer à la mode. »

A l'aspect d'Emma transformée — ou plutôt redevenue elle-même, — Claude fut pris d'une timidité que certainement il n'eût pas ressentie à un égal degré si, par la toilette, la fille de Gringois avait été telle qu'il l'avait vue la première fois. Tout en l'admirant d'instinct, il l'avait acceptée en principe comme une égale : et voilà qu'il trouvait une demoiselle au maintien posé, à la parole tout ensemble simple et choisie. Emma l'embarassait d'autant plus, qu'elle était pour lui d'une politesse plus parfaite ; ses prévenances l'enflammaient, et ses manières si naturellement élégantes lui imposaient en même temps. Il souffrait de ce qu'il voulait et n'osait dire ; les mots qui erraient sur ses lèvres ne réussissaient pas à s'en détacher. Ce n'était que furtive-

ment que Claude regardait la demoiselle, et ses yeux n'allaient guère que de son assiette au pot de cidre.

Tout cela n'inquiétait que médiocrement Fructueux. « Au dessert, se disait-il, quand la fine bouteille que j'ai retirée de derrière les fagots aura été débouchée, les langues se délièrent d'elles-mêmes. »

Cependant le dessert faisait son apparition sous les apparences de fromage, raisiné et pommes conservées, sans que devant cette exhibition gastronomique la langue de matre Claude parût prête à se délier.

Un visiteur inattendu vint faire une diversion peut-être utile pour tous.

Mais avant de nommer ce personnage, nous avons besoin de reprendre plus haut le fil de notre récit.

### XI.

Joseph Martel n'était nullement reparti pour Paris, comme on eût pu le supposer.

Il ne lui suffisait pas d'avoir donné à la pauvre jeune fille un nouveau témoignage de sa tendresse inaltérable ; il ne lui suffisait pas d'être revenu de si loin pour elle, afin de montrer que, déshéritée du bonheur, elle ne l'était pas tout-à-fait de l'amitié.

Joseph Martel avait encore un devoir à remplir.

Certain maintenant qu'Emma trouverait désormais dans la maison paternelle un traitement plus doux, le

jeune artiste songea à lui-même, à son honneur autrefois méconnu, à sa dignité blessée, et toujours saignante.

« C'est pour moi que je vais travailler, se dit-il ; jamais occasion meilleure ne pouvait s'offrir à mon ressentiment. »

Sa pensée visait le baron de Génysty.

En sortant de chez Fructueux Gringois, il retourna bien à Vernon, mais seulement pour y coucher et nullement pour reprendre le chemin de fer.

Il ne dormit pas ; dans cet étrange travail qui s'opère la nuit au sein des ombres épaisses, quand l'esprit veille, actif, lumineux, dégagé des impressions et des distractions matérielles, il médita un plan qu'il comptait suivre de point en point.

Après un léger déjeuner, il se rendit chez un armurier, le seul qu'il y eût dans la ville ; et là il eut besoin d'user de tout ce qu'il pouvait posséder de diplomatie pour obtenir deux pistolets, de la poudre et des balles, et justifier cet achat en alléguant des motifs plausibles.

Ces préliminaires accomplis, Joseph sortit de la ville et se dirigea vers Saint-Vincent-des-Bois.

Il présumait que le pacage du troupeau ne devait pas être très-éloigné de la demeure du paysan.

Mais pour avoir à ce sujet le cœur net, il attendit en

décrivant des zigzags par les sentiers, que le hasard lui offrît quelque jeune paysan au babil expansif. Ce fut précisément à un petit berger qu'il eut occasion de s'adresser.

— Mon ami, dit-il, rends-moi le service de m'apprendre dans quel endroit Mlle Emma conduit les moutons du père Gringois.

— Ah ! pour ça, je sais. Tenez, monsieur, c'est là-bas, là-bas, où vous voyez c'te rangée de blancs, au-dessus de douze pommiers, au-delà du creux de la route.

Muni de ce renseignement topographique, Joseph alla d'un pas rapide à l'endroit indiqué. Ensuite il s'orienta pour chercher la place où il pourrait le plus commodément s'asseoir — ou plutôt se poster en vedette. Le pied noueux d'un gros pommier lui fournit un siège naturel ; le tronc de l'arbre devait servir à le masquer en partie.

Au reste, avec un calme parfait, il tira de sa poche tout ce qu'il lui fallait pour fumer, et bientôt un nuage blanchâtre s'exhala de ses lèvres.

Combien s'écoula-t-il de temps dans cette espèce de contemplation rêveuse où le tabac, par une double opération qui semblerait contraire, active et apaise la pensée ?

(La suite au prochain numéro.)

3° Contre les *risques maritimes* ;  
4° Contre les *risques du revenu* et les *sinistres agricoles*.

En supprimant toute dépense inutile, la nouvelle Compagnie opère à bien meilleur marché que les autres, et offre à ses actionnaires, comme au public, des avantages considérables.

L'honorabilité et la compétence des administrateurs garantissent la bonne gestion des intérêts sociaux.

**CAPITAL SOCIAL**

Vingt millions, divisés en quarante mille actions de cinq cents francs, dont le quart, soit cinq millions, est affecté à chacune des quatre branches d'assurances.

La souscription aux DIX MILLIONS exclusivement destinés aux assurances contre l'incendie et sur la vie, est ouverte en ce moment.

Un quart seulement du montant de chaque action est à verser, soit 50 francs en souscrivant et 75 francs dans le mois qui suivra la clôture de la souscription.

De nouveaux appels de fonds ne sont pas probables; mais, en tout cas, après libération de moitié, les actions pourront, aux termes des statuts, être converties en actions au porteur.

On souscrit chez tous les banquiers et notaires de Paris et des départements.

Les versements sont faits :

A Paris, chez M. GIRARD, banquier, 16,

rue Grange-Batelière, ou à son crédit dans toutes les succursales de la Banque de France. S'adresser, pour renseignements, à M. PERRON, fondateur de la Société, rue Mondovi, 8, à Paris, et à ses représentants dans les arrondissements. (396)

**DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.**

VILLE DE SAUMUR.

Bureau de Bienfaisance.

**ADJUDICATION**

des  
**FOURNITURES EN VIANDE**

A livrer au Bureau de Bienfaisance de Saumur, pendant l'année 1869.

Le mardi 15 septembre 1868, à une heure de l'après-midi, en l'Hôtel-de-Ville de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des fournitures en viande à livrer au Bureau de Bienfaisance pendant l'année 1869.

Le cahier des charges réglant le mode et les diverses conditions de l'adjudication, est déposé au Secrétariat de la Mairie, où il sera communiqué aux personnes qui voudront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 11 heures à 3 heures.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 14 août 1868.

Le Maire,

LOUVET.

**MODÈLE DE SOUMISSION.**

Je soussigné (*Noms, prénoms, profession*), demeurant à \_\_\_\_\_, faisant élection de domicile à Saumur au Bureau de Bienfaisance, m'engage à fournir à cet établissement, pour les besoins du service, pendant l'année 1869, aux époques qui me seront indiquées, toute la viande de première qualité dont l'administration me fera la demande, au prix de (*indiquer le prix en toutes lettres*), le kilogramme de bœuf, avec cette explication que le prix du kilogramme de veau et mouton par moi fourni, me sera payé au même prix, augmenté de vingt pour cent.

Je déclare en outre, si je suis adjudicataire, me soumettre à toutes les conditions du cahier des charges dont j'ai pris connaissance.

Saumur, le \_\_\_\_\_

(Signature).

NOTA. — Cette soumission doit être écrite sur papier timbré de 0 fr. 50 centimes et mise sous enveloppe cachetée. (367)

Voici le sommaire du numéro 1333 de l'Illustration (12 septembre 1868) :

TEXTE : La statue de Greuze, par M. Arsène Houssaye. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Le vin de Chypre. — Le général Mahmoud Ben-Aiad. — Le capitaine Guignon, nouvelle par M. Jules Cauvain (suite). — La vigne. — Le trésor de Notre-Dame de Paris. — Fête donnée par le gouverneur

général de l'Algérie aux officiers de l'escadre de la Méditerranée. — Grand concours musical du Havre. — Expériences de l'appareil de sauvetage national de M. J.-B. Stoner, de New-York. — Les abus : la procédure, la formalisme, la chicane. — Dix jours à Tiflis (suite et fin). — Le palétuvier des Antilles. — Les théâtres. — Histoire de la Révolution de 1848, par Daniel Sterne.

GRAVURES : La statue de Greuze. — La fête des Loges. — Le général Mahmoud Ben-Aiad. — Le vin de Chypre. — Trésor de Notre-Dame de Paris : Reliquaire de la sainte couronne. — Algérie : fête donnée par le gouverneur général. — Grand concours d'orphéons au Havre. — Expériences faites dans la rade du Havre avec les appareils de sauvetage de M. J.-B. Stoner. — Dix jours à Tiflis (7 gravures). — Les Palétuviers des Antilles. — Histoire de la Révolution de 1848, par Daniel Stern : proclamation de la République à la place de la Bastille. — Rébus.

CONCERT-PATTI. — Direction ULLMAN. Seul Concert à Saumur dimanche 29 novembre 1868.

Grand ensemble de huit célébrités. — CARLOTTA PATTI. — M<sup>me</sup> TESSEIRE. — MM. VIEUXTEMPS. — GÉRALDY. — Théodore RITTER. — JACQUART. — TRENKA. — Chansonnettes par LEVASSOR. — On donnera les détails plus tard.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION, En l'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, Le dimanche 13 septembre 1868, à midi,

Une belle maison avec jardin et servitudes, au Pont-Foucard, commune de Bagnaux; autre jardin derrière la maison.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. ROBIN, au Pont-Foucard, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

**A AFFERMER**

Pour entrer en jouissance au 25 mars 1869,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay,

**LA FERME DE LA GIRAUDIÈRE**

Située en la commune de St-Martin-de-Sanzay (Deux-Sèvres), et par extension en les communes d'Antoigné et Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire),

Comprenant : un corps de bâtiments d'habitation et d'exploitation, avec cours et jardin; 53 ares de vigne; 22 hectares 87 ares de terres labourables; Et 1 hectare 35 ares de pré.

Cette ferme appartient à M. Gréau, négociant, demeurant à Angers.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> HACAULT, notaire. (402)

**A VENDRE**

Cinquantе barriques de vin blanc 1867.

S'adresser au château de La Coste, près Brion-sur-Thouet (Deux-Sèvres).

**A CÉDER DE SUITE,**

Pour cause de santé, Un très-beau magasin de

PAPIERS PRINTS, ARTICLES DE BUREAU et de Toiles cirées.

Situé dans le plus beau quartier de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTOIS-JAGOT, rue d'Orléans, 31, à Saumur.

Beaucoup de facilités pour le paiement. (384)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE ET DE RÉCOLTE,**

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 13 septembre 1868, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, dans la maison où est décédé le sieur TOUCHET, propriétaire au Vaulanglois, commune de St-Hilaire-St-Florent, à la vente publique aux enchères de tout le mobilier et de la récolte dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Mobilier : Trois lits, couettes, couvertures, traversins, oreillers, couvre-pieds, rideaux, quantité de draps, linge, effets à usage d'homme et de femme, fil, armoire, buffets, tables, chaises, pendule, coffres, cuves, tonnes, fûts, vin rouge, plusieurs tas de pavés, bouteilles vides, batterie de cuisine et autres objets.

Récoltes de : environ 63 ares de vigne blanche; 58 ares de vigne rouge, blé, avoine, pommes de terre, etc.

On commencera par le mobilier. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

On demande un ménage pour tenir une basse-cour dans les environs de Saumur. S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour Noël prochain,

UN APPARTEMENT comprenant deux étages (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup>), avec grand balcon, parfaitement situé, au coin des rues Beaurepaire et d'Orléans. S'adresser à M. VINET, qui l'occupe. (404)

ON DEMANDE à emprunter 15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs. S'adresser au bureau du journal.

**EAU DE FLEURS D'ORANGER**

Triple supérieure.

A 2 francs le litre au détail.

On traitera de gré à gré pour plus grande quantité.

**TAFFETAS HÉMOSTATIQUE BRILLATZ**

Pour coupures, etc.,

Le seul qui résiste aux lavages.

Prix : 60 cent. le rouleau.

PHARMACIE BRILLATZ-GIRAULT, sur les Ponts. (373)

On demande à la campagne un domestique pour cultiver un jardin, panser un cheval et conduire.

S'adresser à l'hôtel d'Anjou, à Saumur. (388)

**LA MODE ILLUSTRÉE**

Journal de la Famille Un n<sup>o</sup> est envoyé gratis sur demande affranchie

52 numéros par an, du format de L'ILLUSTRATION, avec de nombreuses gravures dans le texte.

PREMIÈRE ÉDITION. — Avec plus de 2,000 gravures sur bois, représentant au moins 50 gravures de toilettes par an avec leur description, et tout ce que la mode offre de plus nouveau en lingerie, coiffures, sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, etc.

Prix (franco) : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; l'année, 14 fr.

DEUXIÈME ÉDITION. — Elle contient les mêmes éléments que la première, plus 12 gravures de mode colorisées à l'aquarelle, une par mois.

Prix (franco) : trois mois, 4 fr. 25; six mois, 8 fr. 50; l'année, 17 fr.

TROISIÈME ÉDITION. — Elle se compose des mêmes éléments que la première, mais elle donne en plus 25 gravures de mode colorisées à l'aquarelle, deux par mois.

Prix (franco) : trois mois, 5 fr.; six mois, 10 fr.; l'année, 20 fr.

QUATRIÈME ÉDITION. — (Edition de luxe). — Elle contient les mêmes éléments que la première, mais chaque semaine, avec le journal, les abonnés de cette édition reçoivent une grande gravure colorisée à l'aquarelle, soit, par an, 52 gravures colorisées, avec la description de chaque dans le corps du journal.

Prix (franco) : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; l'année, 25 fr.

(Les abonnements partent du premier de chaque mois).

Rédaction, Administration et Abonnements, 56, rue Jacob, à Paris.

On s'abonne également chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

**HISTOIRES**  
DU  
**VIEUX TEMPS**

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE, Gentilhomme angevin, Revus et publiés par son petit-neveu, Le Chevalier DE GLOUVET. Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs. En vente à Saumur : Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 10 SEPTEMBRE.			BOURSE DU 11 SEPTEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	70 50	» 05	» »	70 30	» »	» 20
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	100 90	» »	» 20	101 »	» 10	» »
Obligations du Trésor. . . . .	480 »	» »	» »	482 50	2 50	» »
Banque de France. . . . .	3145 »	» »	5 »	3147 50	2 50	» »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1435 »	» »	5 »	1430 »	» »	5 »
Crédit Foncier colonial. . . . .	430 »	» »	» »	430 »	» »	» »
Crédit Agricole. . . . .	630 »	2 50	» »	625 »	» »	5 »
Crédit industriel. . . . .	650 »	» »	» »	650 »	» »	» »
Crédit Mobilier (estamp.). . . . .	283 75	3 75	» »	280 »	» »	3 75
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	695 »	» »	» »	697 50	2 50	» »
Orléans (estampillé). . . . .	905 »	» »	» »	906 25	1 25	» »
Orléans, nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	1180 »	» »	5 »	1178 75	» »	1 25
Est. . . . .	568 75	» »	1 25	568 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	964 50	» »	» »	960 »	» »	2 50
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	587 50	» »	2 50	586 25	» »	1 25
Ouest. . . . .	580 »	» »	2 50	582 50	2 50	» »
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1520 »	» »	» »	1512 50	» »	7 50
Canal de Suez. . . . .	392 50	» »	» »	391 25	» »	1 25
Transatlantiques. . . . .	345 »	» »	7 50	345 »	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	52 60	» 25	» »	52 10	» »	» 50
Autrichiens. . . . .	555 »	» »	» »	556 25	1 25	» »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	415 »	1 25	» »	410 »	» »	5 »
Victor-Emmanuel. . . . .	44 75	» 25	» »	44 50	» »	» 25
Romains. . . . .	39 50	» »	» »	38 25	» »	1 25
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	290 »	» »	3 75	290 »	» »	» »
Saragosse. . . . .	77 »	» »	1 »	75 »	» »	2 »
Séville-Xérès-Séville. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne. . . . .	54 »	» »	» »	54 »	» »	» »
Compagnie immobilière. . . . .	115 »	» »	1 »	116 »	1 »	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	336 »	» »	» »	335 »	» »	» »
Orléans. . . . .	325 »	» »	» »	325 25	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	335 »	» »	» »	337 50	» »	» »
Ouest. . . . .	323 »	» »	» »	322 50	» »	» »
Midi. . . . .	323 25	» »	» »	323 75	» »	» »
Est. . . . .	325 »	» »	» »	324 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.